



L'identité wallonne à l'horizon 2022 : on ne se marie pas couché...

Philippe Destatte
directeur général de l'Institut Destrée

Intervention au Parlement wallon lors du colloque *Namur, Made in Wallonia, De l'installation... à l'identité... à l'image*, organisé par NEW pour le Parlement wallon et la Ville de Namur, 7 décembre 2012

Namur, Parlement wallon, 7 décembre 2012 [1]

Adroïtement interrogé le 13 novembre 2012 par Jacques Vandembroucke, conseiller en communication au SPW, sur la nécessité de renforcer l'identité wallonne à l'occasion de sa première conférence au Cercle de Wallonie à Namur, en tant que patron des patrons wallons, Jean-François Héris a manifestement été pris de court. Alors que le président et CEO d'AGC Glass Europe sait mieux que beaucoup d'autres à quel point l'adhésion de tous les cadres et employés à un projet d'entreprise est indispensable pour la santé, la vitalité ainsi que pour l'innovation de celle-ci, il a répondu connaître des Borains, des Liégeois, des Luxembourgeois et des Namurois, mais pas les Wallons. L'identité wallonne n'existerait pas. La construire n'aurait pas vraiment d'intérêt.

Loin de moi l'idée de critiquer cette position. Intellectuellement, elle peut être défendue au même titre que la professeure Bernadette Mérenne pouvait légitimement s'interroger, lors des travaux du congrès *Wallonie 2030*, à Namur le 25 mars 2011, sur la pertinence de l'espace territorial wallon. On peut en effet imaginer ou construire un scénario de la désintégration de la Wallonie. Et je ne suis pas certain que des légions d'acteurs ou de citoyens se lèvent pour le trouver absurde. Peut-être du reste gagnerions-nous beaucoup de temps si nous le prenions tout de suite en considération ce scénario. La Wallonie aurait ainsi été une idée du XIX^{ème} siècle, qui aurait traversé le XX^{ème} siècle, avant de s'éteindre au début du XXI^{ème} siècle. Les historiens qui aiment raconter une histoire avec un début, un milieu et une fin seraient probablement ravis.

Les alternatives à cette identité wallonne sont nombreuses. Si nous ne sommes que Hennuyers, Liégeois, Namurois, etc. nous pouvons nous laisser aller à nos penchants naturels localistes, puiser dans la mythologie (rappelons-nous les quatre fils Aymon !) ou dans l'histoire de nos anciennes nationalités les forces d'un sauve-qui-peut campaniste, ou fonder sur nos projets de territoire un avenir *stand alone*, ou encore activer nos solidarités transfrontalières, avec le Hainaut français, avec Bruxelles, avec le Luxembourg, la Lorraine ou quelque länder allemand. Nous pouvons aussi réinvestir notre vieux paletot belge unitaire, en nous pressant d'oublier tout fédéralisme. Belges unitaires nous étions, Belges unitaires nous serions. Monsieur le Bourgmestre de Namur trouvera bien à réaffecter de jolis bâtiments comme celui-ci, qui héberge le Parlement wallon : on a fait à Marche-en-Famenne de beaux hôtels dans de plus laides églises. D'ailleurs, si nous ne lisons plus que *Le Soir* et ne regardons plus que la RTBF en télévision, je suis sûr que nous accélérerions ce scénario belge. Et les Flamands me direz-vous ? D'aucuns nous assurent que, mêmes si les Flamands partaient, la Belgique resterait elle-même, toujours grande et belle, Bruxelles et la Wallonie assurées, de conserve, la continuité du service.

Nous pourrions tout aussi rapidement retrouver notre identité française. Si nous repartons des prémisses de Félix Rousseau dans *Wallonie, Terre romane*, nous aurions une bonne base. *De taal is gansch het volk*, on connaît bien. Mieux que l'équipe de France de football, les Wallons, comme en 1830, en 1914-18, 40-45, 50, 60-61, etc. ne sont-ils pas toujours prêts à entamer une Marseillaise et à hisser les couleurs de la République ? Les réunionistes de tout poil nous assurent d'ailleurs quotidiennement de l'incapacité de la Wallonie à se redresser, dépeignent les Wallons de manière plus cruelle encore que ne le font les meilleurs activistes flamands et nous assurent qu'après la solidarité anversoise et gantoise, nous bénéficierons de la charité bienveillante de Paris.

Peu de Wallons prônent le rattachement à l'Allemagne mais ceux qui le font, ou qui l'ont fait, ne manquent pas d'arguments. Là nous serions dans un vrai fédéralisme cohésif et intégratif, avec de vrai(e)s chef(fe)s, et cet *anschluss*-là ravirait les Prussiens qui, depuis qu'on leur a promis la Meuse en 1805, regardent avec envie une frontière qui les porterait à Arlon, Bouillon ainsi que jusqu'à Heer-Agimont et Givet.

On le voit, les alternatives ne manquent pas. Pourquoi donc se préoccuper de l'identité wallonne ?

Pourquoi se préoccuper de l'identité wallonne ?

Je vais vous le dire : parce que certains Wallonnes et Wallons – dont je suis – pensent que l'avenir de la Wallonie dépendra davantage d'elle-même que de l'hypothétique secours de Paris, de Bruxelles, ou même de Berlin. On ne se marie pas couché... Relevons-nous d'abord et nous verrons alors qui sont nos prétendants...

Le 2 mars 2011, alors que les négociations pour constituer un gouvernement fédéral se poursuivaient toujours, une vingtaine de personnalités membres du Collège régional de Prospective de Wallonie ont lancé un appel pour un Contrat sociétal wallon qui permettrait d'anticiper les transferts prochains de compétences qui leur paraissaient inéluctables, en suggérant de considérer ce moment comme une occasion particulièrement favorable de transformer la Wallonie^[2]. On sait également que les signataires des accords institutionnels du 10 octobre 2011, réalisés sous la houlette d'Elio Di Rupo, ont décidé, d'une part, du transfert de compétences importantes (4,4 % du PIB) – principalement en sécurité sociale^[3] -, du niveau fédéral vers les régions et les communautés. D'autre part, ces mêmes signataires ont décidé la révision de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989. La nouvelle loi spéciale va modifier l'intervention de solidarité du pouvoir fédéral vers les régions et accroître l'autonomie fiscale de ces dernières. Ainsi, à l'avenir les centimes additionnels élargis sur les recettes fédérales de l'IPP constitueront les principales recettes des régions en remplacement de la dotation IPP de base. Dans ce cadre nouveau, la Wallonie recevra moins de moyens que précédemment. Toutefois, un mécanisme de transition sera mis en place. Bien qu'il ait été convenu de le maintenir à un niveau constant en termes nominaux pendant dix ans, il a été décidé que, au nom de la responsabilisation des entités fédérées, le financement complémentaire transitoire diminuera ensuite de manière linéaire durant les dix années suivantes jusqu'à disparaître complètement. Prenant acte de ces dispositions, le Gouvernement wallon a donc estimé dès janvier 2012 que l'horizon 2022 constituera l'horizon critique pour la Wallonie, moment où la Région devra être en ordre de marche pour assurer une autonomie très accrue.

C'est pourquoi il nous paraît que la Wallonie a plus que jamais besoin de cohésion forte et de vision commune, donc d'une identité clairement définie.

Quel serait donc le contenu de cette identité wallonne ? Pour moi, cette identité ne peut être que citoyenne, donc définie collectivement. Je vois au moins huit axes sur lesquels la fonder.

Huit axes sur lesquels fonder l'identité wallonne

1. La citoyenneté est l'identité

L'identification des habitantes et des habitants à un territoire, générant les mêmes droits et les mêmes devoirs pour tous celles et ceux qui y résident, au nom des valeurs mises en avant, peut assurer la cohésion sociale nécessaire au redéploiement de ce territoire. Ce sont en effet les valeurs qui sont déterminantes dans l'identification. Le projet à construire est, dès lors, celui d'une identité politique ouverte, respectueuse des personnes, participative et citoyenne, pluraliste et permettant d'autres affiliations, à d'autres niveaux de gouvernance ou d'affinités. Cette identité consistera ainsi davantage en une volonté de participer au projet commun qu'en un sentiment d'appartenance. N'oublions jamais que la participation des citoyens dans les processus de décision constitue une exigence majeure du développement durable ^[4].

2. L'éthique politique est indispensable

Le projet de développement régional de la Wallonie ne peut se réaliser que par l'action politique. Or celle-ci est dévalorisée par la crise de confiance qui, en Wallonie comme partout dans le monde, s'est instituée entre le personnel politique et les autres composantes de la gouvernance que sont les entreprises, la fonction publique et la société civile. L'éthique de l'engagement implique que le citoyen sache qu'il doit être acteur du changement et de la construction d'un futur commun et partagé mais implique aussi le respect des valeurs citoyennes et de leurs engagements par les élus au cours de leur mandat. Cette ambition nécessite une formation citoyenne, une information adéquate et la création d'un espace d'expression politique permettant le dialogue avec les représentants élus.

3. La société wallonne est pluriculturelle

La société wallonne est une société pluriculturelle. Cela signifie concrètement que l'identité culturelle française ou l'identité culturelle wallonne, dans le sens que lui attribue l'Union culturelle wallonne, sont insuffisantes pour rendre compte de toute la richesse culturelle de la Wallonie et il importe de souligner que ce constat n'est porteur de mépris ni pour la culture française ni pour la culture wallonne. C'est pourquoi nous distinguons clairement identité politique et identité culturelle, et pourquoi nous refusons jusqu'ici à mettre les deux identités en adéquation dans un quelconque projet de type national.

Cette démarche implique deux dynamiques. La première consiste à accueillir les immigrés, d'où qu'ils viennent – de l'Union européenne ou du reste du monde –, dans une citoyenneté de participation active au projet de développement régional. Aucun fondement idéologique ne permettant ni ne nécessitant de distinguer ces immigrés du reste de la population de la Wallonie, il s'agit dès lors de leur accorder le droit de vote et d'éligibilité aux niveaux tant communal, ce qui est fait, que régional, ce qui reste à faire. La deuxième dynamique découlant de la distinction entre identité politique et identité culturelle, de même qu'entre la culture, la société et le pouvoir, doit être celle du dialogue des cultures et de l'interculturalité dans le cadre même de la Région Wallonie. Il s'agit, dès lors, de valoriser les différences et de se distancier aussi bien d'un communautarisme constitutif de ghettos hiérarchisés que d'un multiculturalisme satisfait d'un relativisme culturel superficiel. L'intégration des immigrants ne doit donc pas être considérée comme réussie, simplement quand ils sont fondus dans la masse de notre population, mais bien quand les identités culturelles de Wallonie et d'ailleurs ont été mutuellement reconnues et respectées afin que leur existence simultanée puisse être reconnue comme étant un enrichissement pour la société et pour le projet commun ^[5]. Autant vous dire que ce n'est pas cette situation que j'observe, en particulier à l'égard des musulmans, souvent assimilés aux islamistes dans un contexte

d'incompréhension, véhiculée par de nombreux Wallons, en particuliers parmi les militants laïcs et quelques médias.

Ainsi, la société pluriculturelle doit-elle naviguer entre deux courants qui déterminent son équilibre : d'un côté, une identité politique respectueuse des différences et, de l'autre, des communautés culturelles qui laissent une latitude à leurs membres et ne tentent pas de les monopoliser. Une société vraiment libre n'est-elle pas une société dans laquelle les identités complexes peuvent s'épanouir ?

4. L'inscription dans le fédéralisme

Avec Jacques Brassinne de La Buisserie et quelques amis, nous avons décrit un projet de régionalisation de la Belgique autour des quatre régions linguistiques définies progressivement en droit depuis la fin du XIX^{ème} siècle et inscrites dans la Constitution en 1970. Ce fédéralisme à quatre me paraît la voie d'avenir, qu'on le nomme comme tel ou qu'on l'appelle confédéralisme. Il permet en tous cas l'autonomie de chacun et est de nature à décriper nos relations avec la Flandre ^[6].

Parallèlement, le transfert de l'exercice de compétences de la Communauté française vers la Région wallonne, d'une part, et vers la Commission communautaire française de Bruxelles, d'autre part, est à l'ordre du jour. Elle n'est, on le sait, possible, sans négociation avec la Communauté flamande, et ce, en vertu de l'article 138 de la Constitution. Cette procédure, réalisée par des votes à majorité spéciale au sein du Conseil de la Communauté française, du Parlement wallon et du groupe linguistique français du Conseil régional bruxellois permet en effet aux Bruxellois et aux Wallons de définir un nouveau mode de gestion des compétences de la Communauté française. Nombreux sont les Wallons et les Bruxellois qui, aujourd'hui, souhaitent établir une véritable dynamique régionale, en articulant le projet économique et le projet culturel mais aussi en réalisant la véritable décentralisation culturelle que Freddy Terwagne appelait déjà de ses vœux en 1970. Dans ce domaine, il faut impérativement mettre fin aux cris effarouchés qui veulent assimiler toute revendication de régionalisation de la culture, de l'enseignement ou de l'audiovisuel à une tentative d'abandon, par la Wallonie, de Bruxelles à la Flandre. Le discours sur la flamandisation de Bruxelles est un discours idéologique qui ne bénéficie pas, ni dans les faits ni dans les chiffres, de fondements objectifs – au contraire, puisque le poids politique et démographique flamand recule à Bruxelles. La Wallonie et Bruxelles ont chacune leurs cultures, aussi différentes que complémentaires. Les unes ne doivent pas être valorisées aux dépens des autres, leur coexistence fait partie de nos richesses communes.

5. Les réformes de structure

En 1970 déjà, les auteurs d'un *dossier pour un gouvernement wallon*, Georges Vandersmissen et Emile Nols, se disaient persuadés que la Wallonie ne pourrait fondamentalement se rénover que par des réformes de structure économiques et sociales, que cette reconversion devait se faire *non dans une perspective technocratique, qui donne priorité à la croissance des composantes macro-économiques, mais avec le souci de répondre aux besoins de la population et se réaliser avec la participation démocratique de celle-ci* ^[7]. Évoquer aujourd'hui les réformes de structure, c'est, pour la Wallonie, marquer sa volonté d'être prête à modifier profondément les structures politiques sociales, culturelles vieillies ou dépassées par des mutations profondes. La prospective que l'on invoque de plus en plus en Wallonie – parfois du reste avec une certaine naïveté – n'a de sens que si elle produit des changements profonds, systémiques, structurels.

A ces mutations de structures doivent correspondre les mutations des esprits. En fait, il s'agit de mettre en place un véritable processus de changement par évaluation des besoins,

mobilisation des ressources et motivation des acteurs, c'est-à-dire aussi des citoyennes et des citoyens. *Vouloir régionaliser sur papier, sans modifier fondamentalement les états d'esprit et les méthodes, c'est travestir les réformes, c'est accumuler les alibis*, avait déjà prévenu l'ancien ministre libéral et bourgmestre de Liège Maurice Destenay, au lendemain de la réforme de l'Etat en 1971 ⁽¹⁸⁾.

6. Le travail et l'emploi

Faut-il encore ici plaider sur l'enjeu que constitue la question de l'emploi dans la problématique de la participation de l'individu à la société ? Travail et emploi sont liés tant à la problématique de l'identité qu'à celle de la citoyenneté.

D'une part, il existe un besoin vital de reconnaissance pour toute personne, d'autant que le travail est un facteur essentiel d'intégration sociale, y compris pour les femmes.

D'autre part, l'exclusion du travail et de l'économie dégrade les conditions de la citoyenneté, notamment en provoquant une crise de confiance à l'égard des gestionnaires, en générant la méfiance envers toute solution potentielle et la mise en cause de tout système politique.

7. Un printemps culturel

La citoyenneté, c'est aussi vivre dans un espace où l'on se manifeste culturellement. La tâche prioritaire en ce domaine consiste à créer un espace culturel wallon en mettant en place des institutions régionales qui permettent le développement d'une offre artistique et culturelle intense en Wallonie. Cet espace culturel se doit d'être qu'un espace de liberté et de création dans lequel ouverture et mobilité internationales constitueront les maîtres-mots.

Dans le domaine culturel, plus que dans tout autre, le paradigme enracinement - universalité est de mise. L'objectif n'est pas de développer une culture wallonne en tant que telle – tout débat sur son existence préalable ou non est stérile –, mais de créer les conditions d'un renouveau culturel en Wallonie qui favorise toutes les formes de créativité nécessaires au dynamisme d'une société et qui constitue la "vitrine" de ce dynamisme. A ce point de vue, il me semble que la renaissance à Namur, capitale de la Wallonie, d'un grand musée des Arts en Wallonie pourrait constituer l'un des projets majeurs de votre coopération.

8. Une politique extérieure de solidarité

Parlant d'identification, nul ne peut nier que ce processus implique une part de reconnaissance extérieure, reconnaissance indispensable aux relations internationales et au commerce extérieur. Comment rester indifférent aux continents africain, sud-américain, asiatique ? Comment ne pas davantage intégrer dans notre horizon ces terres et ces populations en friches d'affection, d'espoir et de solidarité, vers lesquelles nous devons pourtant tourner notre jeunesse à défaut d'y avoir été suffisamment présents nous-mêmes ? Comment ne pas puiser dans ces mondes de joies et de malheurs les éléments de relativité qui rendent nos plaintes et nos conflits locaux dérisoires, parfois même dans leurs principes ?

Une identité politique ouverte et non exclusive

Qu'on aime ou non le concept, l'identité politique est une des conditions de fonctionnement démocratique, tout comme, dans un État-nation démocratique, la nation constitue l'espace politique où s'exerce la démocratie. L'identité politique ouverte et non exclusive, tout comme l'idée postnationale de patriotisme constitutionnel, doivent constituer les garants de la liberté et du pluralisme de l'espace politique.

Le fédéralisme – largement teinté de confédéralisme – mis en place par les différentes réformes de l'État est porteur, pour les citoyens, de la nécessité d'une pluralité des affiliations. L'enjeu, sur le plan wallon, est de construire un espace d'expression et de fonctionnement de la démocratie wallonne, porteur d'avenir.

C'est là que réside la nécessité d'un projet de développement pour la Wallonie.

Au delà des incantations du court terme, faisons en sorte que des valeurs nouvelles émergent en Wallonie, que la créativité, la responsabilité et la solidarité soient réintroduites dans le débat régional et trouvent leurs modes de réalisation dans les projets concrets. Il n'existe pas de lieu plus approprié pour le rappeler que le Parlement wallon.

Philippe Destatte

<https://twitter.com/PhD2050>

[1] Intervention au Parlement wallon ce 7 décembre 2012 lors du colloque *Namur, Made in Wallonia, De l'installation... à l'identité... à l'image*, organisé par NEW pour le Parlement wallon et la Ville de Namur.

[2] *Appel pour un contrat sociétal wallon* :

http://www.college-prospective-wallonie.org/Appel_Contrat-societal.htm

[3] Patrick BISCARI et Luc VAN MEENSEL, *La réforme de la loi de financement des communautés et des régions*, dans *Revue économique*, p. 84, Bruxelles, Banque nationale de Belgique, Juin 2012.

[4] *Un système politique qui assure la participation effective des citoyens à la prise de décisions*. Gro Harlem BRUNDTLAND, *Our Common Future*, 1987.

[5] Alain TOURAINE, *Qu'est-ce que la démocratie ?*, p. 202, Paris, Fayard, 1994.

[6] Jacques BRASSINNE de La BUISSIERE et Philippe DESTATTE, *Un fédéralisme raisonnable et efficace pour un État équilibré*, dans Marnix BEYEN et Philippe DESTATTE, *La Belgique va-t-elle disparaître ? Itinéraire d'une nation européenne*, p. 81-87, La Tour d'Aigues, L'Aube, 2011.

[7] Walter Nova, *Dossier pour un gouvernement wallon, Fédéralisme et perspectives économiques*, Liège, Fondation André Renard, 1970.

[8] Déclaration de Maurice Destenay, Ministre d'État, Bourgmestre de Liège, le 26 septembre 1971, cité dans Jean-Marie ROBERTI, *Pour une radio-télévision wallonne démocratique*, dans *Combat*, 30 septembre 1971, p. 7.